

Lycée français Blaise Pascal Abidjan

Projet d'établissement 2019-2023

Contenu

1. Lancement de la procédure d'élaboration du.....	3
2. La procédure.....	4
3. Fiche pratique de la procédure participative.....	5
3.1 Objectif.....	5
3.2 Methodologie.....	5
3.3 Les principes du fonctionnement participatif.....	5
4. Le calendrier général.....	8
5. Historique du lycée Blaise Pascal.....	9
6. Les indicateurs pluriannuels de l'établissement.....	10
6.1 Les indicateurs.....	10
6.1.1 L'EVOLUTION DES EFFECTIFS.....	10
6.1.2 Répartition par sexe.....	11
6.1.3 Répartition par sexe en série scientifique.....	11
6.1.4 Répartition des nationalités en 2018/2019.....	12
6.1.5 Elèves boursiers de l'Etat français en 2018/2019.....	14
6.1.6 Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en :.....	14
6.1.7 Nombre moyen d'élève par division.....	15
6.1.8 Les examens.....	15
6.1.9 L'orientation post bac à la rentrée 2018.....	15
7. Les axes et priorités du projet d'établissement 2019-2023.....	18
7.1 <i>Axe 1 : Pédagogies, enseignements, accompagnement et orientation des élèves.</i>	20
7.2 POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU LYCEE BLAISE PASCAL.....	29
7.2.1 Gestion des ressources : Comment répondre aux besoins documentaires (contenus, pratiques, projets, ...) ?.....	30
7.2.2 Comment répondre aux besoins documentaires (contenus, pratiques, projets, ...)?.....	31
7.2.3 Comment garantir l'accès aux ressources et à l'information pour tous (interne et externe)? Comment rationaliser l'usage des équipements et des ressources?.....	32
7.2.4 Comment sensibiliser et mobiliser les acteurs? Comment informer?.....	33
7.2.5 Comment assurer à tous les élèves une éducation à l'information progressive et cohérente?	34
7.3 AXE 2 : EDUCATION ET VIE SCOLAIRE DE L'ELEVE.....	35
7.4 AXE 3 : ENVIRONNEMENTS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL.....	39

1. Lancement de la procédure d'élaboration du projet : 03 décembre 2018

Le lycée Blaise Pascal, comme tous les établissements homologués à programmes français, doit se doter d'un projet d'établissement qui lui permette, en évaluant son fonctionnement et ses résultats actuels, de définir ses priorités stratégiques (pédagogiques, éducatives, environnementales...) dans un monde et avec des élèves qui évoluent de plus en plus rapidement.

Dans cet objectif et afin de permettre une concertation la plus large et la plus ouverte possible, le conseil d'établissement du lundi 12 novembre 2018 a voté le principe d'une journée de réflexion le jeudi 13 décembre 2018.

Cette journée, première étape d'un processus qui nous amènera à un vote du projet final au mois de juin 2019, permettra d'engager avec les personnels, les élèves, les parents élus, l'association gestionnaire et les partenaires institutionnels de l'établissement, un large dialogue sur le cap et les grands objectifs que nous souhaitons nous fixer pour les trois à quatre années à venir.

La participation à cette journée de réflexion est obligatoire pour l'ensemble des personnels. Toutes les voix sont en effet utiles à l'élaboration d'un projet ambitieux mais fondé sur des éléments crédibles et tangibles.

Le programme complet de cette journée vous sera adressé très prochainement.

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

2. La procédure

**Fiche de procédure participative relative à l'élaboration du projet d'établissement 2019-2023
du Lycée Blaise Pascal d'Abidjan
Séminaire de débats participatifs du Jeudi 13 décembre 2018**

Ce premier document de travail sert de support à la présentation en assemblée plénière du 13/12/2018.

Déroulement de la journée du 13 décembre

- 08h00 : café d'accueil
- 08h30 : **réunion plénière** sur les enjeux, les attentes et l'organisation de la journée. Salle polyvalente
- 09h30 : travaux en 3 groupes qui se subdiviseront en 5 commissions de 20 membres environ. 12 salles de classes au maximum. 2 rédacteurs/rapporteurs + un animateur pour chaque commission. M. Peyre donnera les éléments d'organisation.
- **Méthode de travail des commissions :**
 1. Explicitation collective des mots clés (dont la liste non exhaustive fournie pourra utilement être complétée en commission)
 2. Regroupement de mots clés et détermination de deux à quatre thématiques qui seront nommées.
 3. Etat des lieux, évaluation de l'existant, points forts et faibles de la situation actuelle.
 4. Pour chaque thématique, rédiger ensuite une problématique qui commence par « Comment... »
 5. Pour chaque problématique, déterminer au maximum **trois objectifs généraux et stratégiques** à atteindre dans les quatre années à venir (établir éventuellement des objectifs intermédiaires). Attention : ne pas lister d'objectifs opérationnels qui seront, eux, définis par les futurs porteurs de projets et animateurs d'actions.
- 12h00 : rapide rencontre de régulation avec animateurs et rapporteurs en salle de projection
- 12h00 : repas pris en commun au restaurant scolaire
- 13h30 : poursuite des travaux en groupes et/ou en commissions et rédaction commune du document de restitution en plénière (modèle fourni par la direction du lycée). Les documents finaux de synthèse devront être adressés à provisieur@lycee-blaise-pascal.com, sous forme numérique, au plus tard le jeudi 20 décembre 2018.
- 16h00 : restitution collective en plénière (salle polyvalente). Chaque commission disposera de trois minutes pour communiquer les idées forces, les mots clés majeurs, les thématiques, problématiques et objectifs généraux.
- 16h45 : communication aux membres de la suite donnée à ces travaux participatifs et des dates des différentes futures étapes.

Prochaines étapes :

Rencontre

1. Rencontre-bilan avec les animateurs et rapporteurs de commission pour évaluer le processus en place soit le soir même du 13/12 soit à une date définie en commun.
2. Mise en place d'un groupe de pilotage du processus de rédaction du projet d'établissement : 5 personnels de direction, 5 usagers (3 parents et deux élèves), 5 personnels (1 Atos, 2 enseignants lycée, 2 enseignants primaire) : suivi du processus, élaboration de la synthèse des comptes rendus, définition des problématiques et des objectifs généraux, détermination des étapes de communication vers les participants à la journée du 13 décembre, rédaction des documents finaux...
3. Les membres du groupe de pilotage seront désignés par les membres du processus participatif.
4. Détermination des étapes finales de rédaction et de présentation du projet d'établissement

3. Fiche pratique de la procédure participative

3.1 Objectif

L'objectif de la procédure qui débute ce jeudi 13 décembre 2018 est de co-élaborer, de co-construire un programme hiérarchisé qui réponde aux besoins du lycée Blaise Pascal pour les quatre années à venir.

3.2 Methodologie

La procédure proposée est celle de l'élaboration participative. Cette dernière vise à produire un bien commun et à définir collectivement un projet d'établissement qui reflète l'avis des différents protagonistes que sont les élèves, les parents, les personnels, la tutelle (AEFE et Ambassade de France), l'AGBP et l'équipe de direction.

Cette procédure participative vise à associer les différents partenaires pour aboutir, à l'issue du processus, à des décisions de qualité, légitimes et efficaces car ayant associé un nombre suffisant d'acteurs et de points de vue différents.

Le processus participatif vise à répondre aux besoins des utilisateurs en valorisant les points de vue et les savoirs des usagers pour ouvrir l'échange entre eux d'un côté ; le savoir technique expert qui est celui des enseignants, de la direction du lycée, de l'AGBP, de l'AEFE.

Il vise également à une participation active de tous à égalité d'écoute et de considération avec une forte interactivité entre les protagonistes.

Au-delà du résultat final recherché (un projet d'établissement cohérent et répondant aux attentes), la méthode participative se donne aussi pour objectif de construire au sein de l'établissement des solidarités sociales et une cohésion plus forte de la communauté scolaire. Elle répond ainsi au principe de mutabilité (Le principe de mutabilité est un principe du droit français permettant de modifier le régime de tout service public en fonction de l'intérêt général.) et de l'indispensable adaptation à l'évolution permanente des besoins.

Le processus proposé souhaite donner la parole à tous les participants, pas nécessairement spécialistes des questions d'éducation, de technique de construction ou de l'art oratoire. Tous les avis auront leur place, aucune exclusion a priori, chacun a des choses à dire et à apporter.

3.3 Les principes du fonctionnement participatif

A. Pourquoi une démarche participative

- Tout d'abord car aucune décision n'est actuellement arrêtée, tout le projet est à construire ce qui permet de ne pas leurrer les participants à cette procédure participative. La page est blanche.
- Pour une meilleure prise en compte du contexte et des besoins réels grâce aux compétences d'usage des usagers et du personnel.
- Pour enrichir le projet final par les propositions et les idées des participants
- Pour légitimer les décisions prises
- Pour permettre une meilleure appropriation par les futurs usagers
- Pour construire un climat de dialogue dans la transparence
- Pour reconnaître la légitimité des personnels et des usagers à s'exprimer sur le projet
- Pour apprendre à faire autrement
- Pour se mettre en posture d'ouverture et d'écoute
- Pour se former mutuellement.
- Pour faire dialoguer culture publique et culture privée, chacun prenant un morceau de responsabilité ce qui évitera et minimisera les risques d'échec du programme.

B. Les comportements vertueux qui en découlent

- Une grande capacité, chez les participants, à comprendre les enjeux, à réfléchir, à délibérer et à faire des choix éclairés.

- Un développement des compétences et du niveau d'expertise de chacun grâce à ce que l'on nomme l' « Intelligence collective »
- Le développement des capacités empathiques et des attitudes altruistes
- Des choix arrêtés pour le bien commun et l'intérêt général.
- Le développement du souci de précaution, de la responsabilité devant l'avenir, de l'inventivité, de la créativité, de l'innovation, d'une certaine vigilance intellectuelle.
- Le respect des idées minoritaires
- Le désintéressement.

C. Les principes directeurs du processus

1. La temporalité

Les participants doivent être présents tout au long du projet : du diagnostic et de l'évaluation à l'élaboration du programme. La continuité est indispensable.

2. L'inclusion

Tout usager concerné doit pouvoir participer qu'il soit membre d'associations et de groupements ou non.

3. La transparence

La transparence est de mise pour tous les participants et notamment sur les éléments techniques, les processus de diffusion de l'information, les règles du jeu du dispositif, les arbitrages...

4. L'argumentation

Les arbitrages devront être expliqués aux différentes étapes du projet. Tous les choix devront être explicités et précisés par les décisionnaires. La traçabilité des décisions prises est indispensable au rapport de confiance qui doit présider entre les participants, quels que soient les statuts et responsabilités.

Tout doit être dit, rien ne doit être caché.

5. Egalité

Par souci de considération et de reconnaissance, tous les participants peuvent s'exprimer, être écoutés et entendus. L'organisation des ateliers et des débats devra prendre cet impératif en considération tant, par exemple, la disposition de la salle interfère sur la qualité des débats ainsi que sur la capacité des intervenants à prendre la parole en étant suffisamment rassurés et sécurisés.

Toutes les paroles (non violentes, non prosélytes, non politiques, non confessionnelles et non porteuses d'intérêts cachés) sont valides et légitimes.

6. L'intégration

Cette démarche participative, pour être efficace, doit être considérée par l'AGBP et la direction de l'établissement comme faisant partie intégralement du processus de projet pour la définition des contenus et l'aide à la prise de décision.

Le projet lui-même et la démarche participative doivent être intimement liés à tous les stades de l'avancement du processus.

D. Les participants

Le processus participatif proposé ne doit pas conduire à l'expression de groupes de pression sur le thème de la gouvernance générale de l'établissement. Il n'a aucunement vocation à mettre des blocs en concurrence ou en opposition. En arriver à cette constatation entrainerait immédiatement l'arrêt du processus.

La procédure retenue, et c'est là le fondement même du principe participatif, n'a pas vocation à faire dialoguer ou à défendre des intérêts divergents. Il sera porté une attention particulière à ce que les porteurs d'intérêts ou même les associations et groupements disposent d'une voix égale à celle des simples participants.

Les participants doivent s'engager à l'ouverture d'esprit, à accepter des approches critiques, différentes, à dire leurs désaccords, à dialoguer ouvertement, à chercher à comprendre ce que l'autre veut dire, à ne pas fuir le conflit mais à entrer dans les mécanismes de sa résolution.

Les participants ne devront pas s'engager dans des propos populistes ou prosélytes. Ils devront toujours tenter de faire émerger l'intérêt général, à lui donner la primauté absolue.

Les participants ont conscience que le conseil d'établissement pourra être amené à valider ce qui est réalisable ou pas, à prendre des décisions impopulaires.

Cependant, on ne s'implique que si on a conscience d'avoir voix au chapitre, si on dispose d'un peu de pouvoir et si on est de vrais acteurs dans le processus. Les avis et propositions des participants devront donc être étudiés avec beaucoup de soin et de bienveillance de la part des décisionnaires qui s'engagent à faire état publiquement des raisons de leurs arbitrages.

Lors de ces travaux participatifs, les rapports hiérarchiques et sociaux sont levés. C'est le gage d'une véritable liberté d'expression.

E. Le conseil d'établissement : décisionnaire final

C'est le premier principe auquel les participants acceptent de souscrire. Le Conseil d'établissement qui réunit des membres démocratiquement élus est l'organisateur, avec l'AGBP pour ses compétences propres, de la délégation de service public conférée par l'homologation de l'établissement. Il prendra les arbitrages et les décisions stratégiques finales concernant le projet d'établissement et s'engage à faire connaître aux participants les critères de choix et de priorisation retenus.

L'assemblée participative d'élaboration du projet d'établissement n'a pas vocation à se substituer au conseil d'établissement. Le principe retenu est celui de la complémentarité. Pas de la substitution.

Cependant le Conseil d'établissement reconnaît que cette compétence propre ne peut plus être exercée sans s'appuyer sur un besoin aujourd'hui reconnu : celui de la coopération et de l'action des usagers et des personnels utilisées comme force motrice. L'attente, les aspirations, le besoin d'expression des usagers de terrain sont reconnus par le conseil d'établissement qui en accepte le principe.

La participation des acteurs est vue comme un investissement et non comme une contrainte.

F. La direction de l'établissement

La direction de l'établissement est à l'origine de la proposition de démarche participative. Elle est garante du respect des principes directeurs et, en même temps, participante au processus participatif.

Elle travaille, en amont de la mise en œuvre effective, à mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement matériel et procédural du processus. Elle veille à ce que la démarche débouche sur un projet d'établissement concret et opérationnel.

Elle s'assure enfin de l'adhésion sans réserve des différentes parties aux principes directeurs. Sans une adhésion pleine et entière, avant le lancement des travaux, ces derniers ne pourront débiter.

3.1. LES CONDITIONS D'UN DEROULEMENT CONSTRUCTIF : CE QU'IL NOUS RESTE A FAIRE

Il s'agit donc, pour ce projet, de co-définir, de co-produire le projet d'établissement du lycée Blaise Pascal pour les 4 ans à venir.

4. Le calendrier général

Réunion des groupes de synthèse du projet d'établissement 2019-2023

Mercredi 30 janvier 2019 à 14h30

Ordre du jour :

1. **14h30 : réunion plénière en salle polyvalente** pour la présentation des objectifs des rencontres
 - 1.1. Bilan de la journée du 13 décembre 2018. Quelles productions à la disposition des trois groupes de synthèse ?
 - 1.2. Quelles attentes pour cette première réunion des groupes de synthèse ? Quels objectifs ? Quelle organisation des différents groupes pour les futures rencontres ? Quels documents finaux attendus ?
 - 1.3. **Calendrier :**
 - 1.3.1. **Rappel : Mercredi 30 janvier 2019** : première réunion des groupes thématiques pour la mise en forme et la rédaction des synthèses du travail des 15 commissions du jeudi 13/12/2018. Si besoin, la ou les futures rencontres de chaque groupe seront décidées par le groupe lui-même.
 - 1.3.2. **Vendredi 15 mars 2019 à 17h00** : date limite de retour à MM Leroy-Lusson et Peyre des documents de synthèse finalisés pour chaque groupe. Il doit y avoir une unité de présentation des synthèses : ne pas modifier les tableaux par l'ajout ou le retrait de colonnes. Si besoin : voir M. Leroy.
 - 1.3.3. **Jeudi 28 mars 2019 à 09h25 en salle socio** : présentation des synthèses aux élèves du CVL et du CVC en présence des CPE et d'un ou deux représentants de chaque groupe (1^{er} et 2nd degrés). Débats et votes éventuels.
 - 1.3.4. **Mardi 02 avril 2019 à 17h30 en salle polyvalente** : présentation des synthèses aux personnels, parents d'élèves, associations de parents, AGBP, tutelle... Débats et votes éventuels.
 - 1.3.5. **Jeudi 16 mai 2019 à 17h30 en salle visio** : réunion du groupe de pilotage du projet d'établissement 2019-2023 pour validation du document final.
 - 1.3.6. **Jeudi 20 juin 2019 à 17h30 en salle socio** : présentation et mise au vote du projet 2019-2023 en séance du conseil d'établissement.

5. Historique du lycée Blaise Pascal

Depuis leur ouverture respectivement au début des années 80 et 90, et jusqu'aux événements de novembre 2004 qui ont conduit à leur fermeture, le lycée Blaise Pascal et l'école Jacques Prévert étaient deux établissements conventionnés avec l'AEFE, gérés et dirigés par deux comités de gestion et deux équipes de direction distincts.

Les pourparlers sur la réouverture de l'établissement entre les autorités françaises et ivoiriennes ont repris dès 2007 et c'est en septembre 2008 que le collège et le lycée ont rouvert dans le cadre d'un protocole signé le 26 janvier 2009, au plus haut niveau, entre l'Etat français et l'Etat ivoirien qui a financé la réhabilitation des locaux des deux sites. Afin de soutenir la dynamique de la réouverture, l'AEFE a créé un support administratif ad hoc, le CAREEFCI (Centre d'appui à la réouverture des écoles et des établissements français de Côte d'Ivoire) auquel sont affectés les personnels expatriés de l'AEFE : proviseur, proviseur adjoint, directeur administratif et financier, directeur des classes primaires ainsi que trois enseignants expatriés à mission de conseil pédagogiques du second degré (EEMCP2) et une enseignante expatriée maître formatrice (EMFE). La gestion financière de l'établissement est assurée par l'Association gestionnaire de Blaise Pascal (AGBP) depuis 2013, laquelle a signé un accord de partenariat avec l'AEFE en juillet 2011. En septembre 2010, les classes primaires ont rouvert et la gestion en a également été confiée à l'AGBP. Dans le même temps, l'école a été intégrée au lycée Blaise Pascal pour ne plus former qu'une seule entité juridique dirigée par un même chef d'établissement.

6. Les indicateurs pluriannuels de l'établissement

6.1 Les indicateurs

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Evolution / n-1
Préélémentaire	141	149	193	195	249	250	250	250	280	+12 %
Elémentaire	278	323	416	496	610	648	660	657	688	+ 4,7 %
Total Primaire	419	472	609	691	859	898	910	907	968	+ 6,3 %
Collège	745	695	768	806	783	822	837	847	885	+ 4,5 %
Lycée	582	501	575	606	639	601	685	659	687	+ 4,2 %
Total secondaire	1327	1196	1343	1412	1422	1423	1522	1506	1572	+ 4,3 %
Classe préparatoire 1 et 2						8	18	22	33	+ 50 %
Total établissement	1746	1668	1952	2103	2281	2329	2439	2435	2573	+ 6,2 % (+ 138 élèves)
Evolution		-4,5 %	+ 17 %	+ 7,7 %	+ 8,5 %	+ 2,1 %	+ 0,4 %	- 0,2 %	+ 6,2 %	+ 6,2 %

La pression scolaire, déjà forte à Abidjan ces dernières années, a conduit à une expansion rapide des effectifs de l'établissement.

En 2018/2019, cet accroissement s'est poursuivi et amènera les deux sites, en 2019/2020, à leur capacité d'accueil maximale (1000 élèves à l'école primaire et environ 1650 aux collège, lycée et classe préparatoire).

L'année 2019/2020 permettra de poursuivre les investissements immobiliers avec l'élaboration du projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment administratif du lycée (salles des professeurs, CDI, accueil, infirmerie, reprographie, salle de projection, bureaux des services généraux, foyers des élèves, locaux des services de la vie scolaire...).

Répartition par sexe

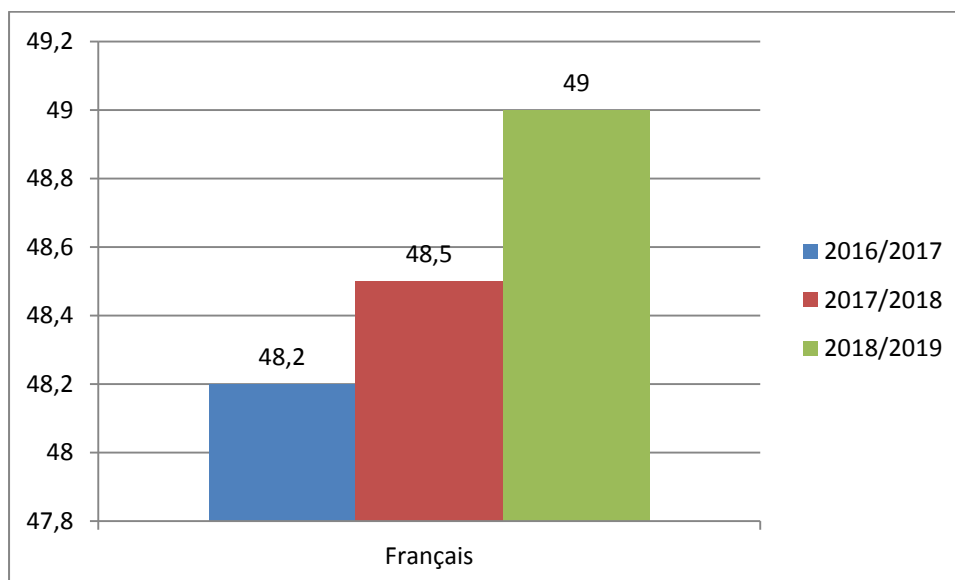
	2016/2017		2017/2018		2018/2019	
	G	F	G	F	G	F
Préélémentaire	50 %	50 %	48,4 %	51,6 %	50,5%	49,5 %
Elémentaire	44 %	56 %	44,9 %	55,1 %	47,8%	52,2 %
Total Primaire	45,6 %	54,4 %	45,9 %	54,1 %	48,6 %	51,4 %
Collège	53,4 %	46,6 %	50,9 %	49,1 %	49,1 %	50,9 %
Lycée	47,7 %	52,3 %	52,4 %	47,6 %	52 %	48 %
CPS1					61,1 %	38,9 %
CPS2					77 %	23 %
Total secondaire + CPS	50,8 %	49,2 %	51,5 %	48,5 %	50,7 %	49,3 %
Total établissement	48,9 %	51,1 %	49,4 %	50,6 %	49,9 %	50,1 %

Répartition par sexe en série scientifique

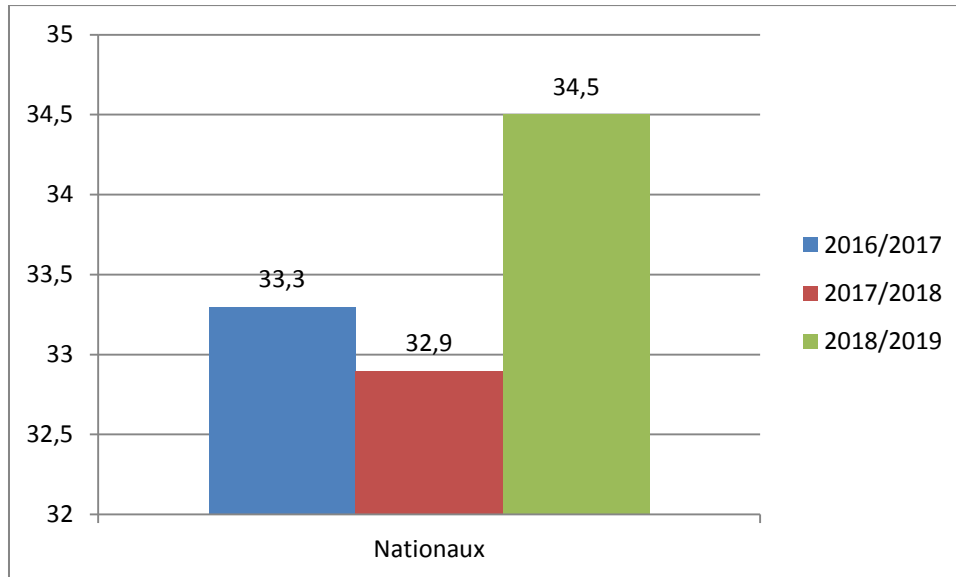
	Effectif	2016/2017		2017/2018		2018/2019	
		G	F	G	F	G	F
1^{ère} ES	83	39,8 %	60,2 %	49	51	50 %	50 %
1^{ère} L	25	20 %	80 %	28,6	71,4	42,9 %	57,1 %
1^{ère} S	87	60 %	40 %	56,3	43,7	62,3 %	37,7 %
Terminale ES	105	51,4 %	48,6 %	39,3	60,7	45,5 %	54,5 %
Terminale L	23	4,3 %	95,7 %	20,8	79,2	30,8 %	69,2 %
Terminale S	110	51,8 %	48,2 %	63,6	36,4	55,7 %	44,3 %

Répartition des nationalités en 2018/2019

	Français	dont binationaux	Nationaux	Etrangers tiers
Préélémentaire	62,1	42,5	20	17,9
Elémentaire	47,2	48,1	29,8	23
Total Primaire	51,5	37,5	27	21,5
Collège	51,3	42,3	30,6	18,1
Lycée	46,1	48,6	39,2	14,7
Total Secondaire	49	44,9	34,5	16,5
Total établissement 2017/2018	48,5 %	41,5 %	32,9 %	18,6 %
Rappel établissement 2016/2017	48,2 %	42 %	33,3 %	18,5 %

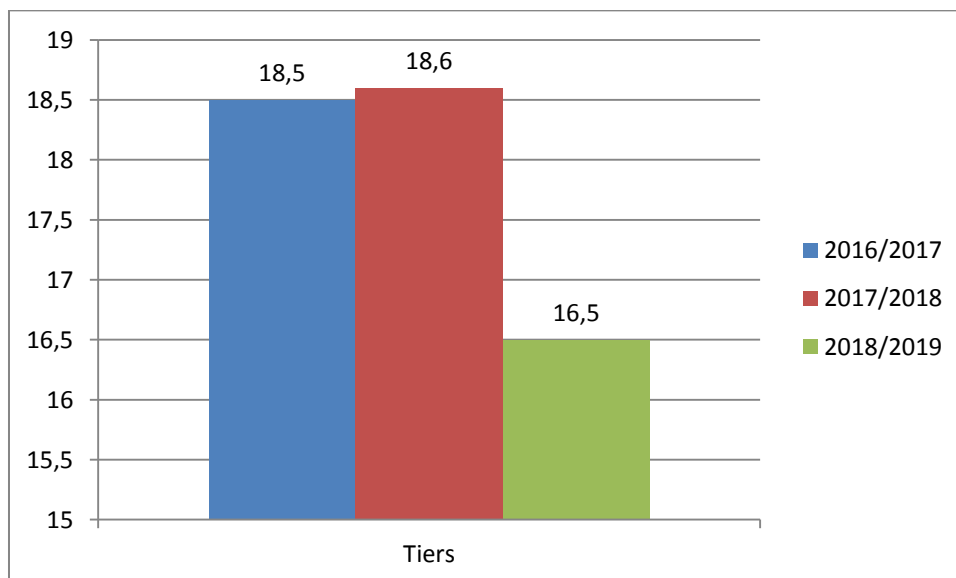


La proportion des élèves français augmente légèrement depuis trois ans : 1261 français en 2018/2019. Parmi eux, 205 élèves sont boursiers de l'Etat français soit environ 16,3 %



La proportion des élèves ivoiriens augmente également depuis trois ans et notamment par rapport à 2017/2018.

Le taux d'élèves binationaux (franco-ivoiriens) étant à hauteur de 45 % on en déduit que la nationalité ivoirienne est la plus représentée dans l'établissement : 888 élèves ivoiriens + 566 franco-ivoiriens = 1454 élèves soit 56,51 % de la population scolaire.



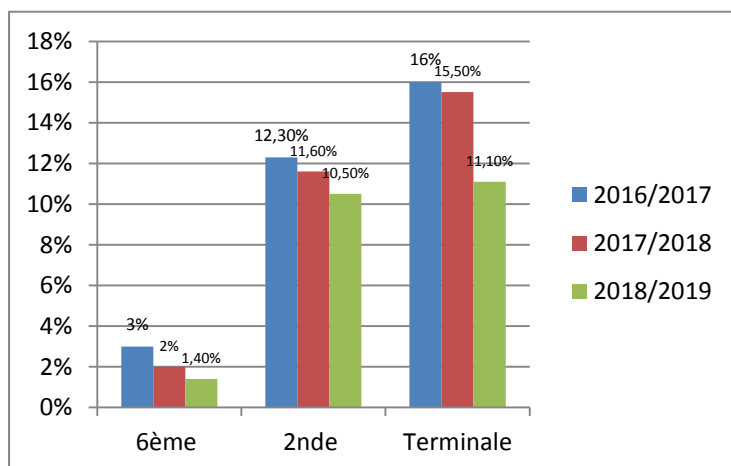
425 élèves relèvent d'une nationalité tierce (ni française, ni ivoirienne). Ces élèves représentent 16,5 % du total, en diminution de 2 points entre 2017/2018 et 2018/2019. Cet indicateur sera à surveiller en 2019/2020.

Elèves boursiers de l'Etat français en 2018/2019

	Nombre	% des français du niveau considéré	% du total du niveau considéré
Préélémentaire	18	10,2 %	6,4 %
Elémentaire	37	11,4 %	5,4 %
Total primaire	55	11 %	5,7 %
Collège	78	17,2 %	8,8 %
Lycée	72	22,6 %	10,4 %
Total Secondaire	150	19,5 %	9,5 %
Total établissement 2018/2019	205	16,3 %	8,9 %
Rappel établissement 2017/2018	214	18,3 %	8,9 %
Rappel établissement 2016/2017	225	19,2 %	9,3 %

Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en :

	6 ^{ème}	2 ^{nde}	Terminale
2016/2017	3 %	12,3 %	16 %
2017/2018	2 %	11,6 %	15,5 %
2018/2019	1,4 %	10,5 %	11,1 %



Sur les trois niveaux considérés, la proportion d'élèves en retard est en diminution depuis trois ans. La politique de l'établissement vise donc à augmenter les taux de passage dans les classes supérieures (maintiens aux effets généralement nuls ou même délétères par abaissement du niveau l'année du redoublement ou l'année n+1) et à mettre en place des dispositifs alternatifs de prise en charge de la difficulté scolaire (notamment par un accroissement des moyens affectés à l'accompagnement personnalisé).

Nombre moyen d'élève par division

	Maternelle	Élémentaire	6 ^{ème}	5 ^{°-4[°]-3[°]}	2 ^{nde}	1ES	1L	1S	TES	TL	TS	CPS1	CPS2
2016/2017	25,3	24,1	24,6	27,8	25	27,7	25	21,8	25,8	23	27,5	10	8
2017/2018	25,5	24,6	24,6	26,9	23,9	24	13	26,2	27,7	23	29,3	13	9
2018/2019	25,5	25,2	27	27,9	26,2	28		26,5	27,3	13	24,2	21	13

Les effectifs moyens par classe ont augmenté à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Cet état de fait vise à ouvrir plus largement les possibilités d'inscriptions pour les nombreux élèves qui souhaitent rejoindre le lycée Blaise Pascal.

Cependant, les jauges actuelles ont vocation à ne plus augmenter : 25 élèves à l'école maternelle et au CP, 27 à l'école élémentaire (hors CP) ; 27 en 6^{ème} et seconde et 30 sur les autres niveaux.

Les examens

Le lycée est centre d'examen (épreuves et délibérations) pour tous les candidats de Côte d'Ivoire.

Le lycée Mermoz est également centre d'épreuves.

Le centre de délibération et d'organisation des examens et concours demeure ainsi implanté au lycée Blaise Pascal, sur délégation du rectorat de Rouen, académie de rattachement pour le DNB (depuis la rentrée 2017) et le baccalauréat (depuis la rentrée 2016).

A. TAUX BRUTS DE REUSSITE AUX EXAMENS

	2014	2015		2016		2017		2018		2019	
	% de réussite	% de réussite	% de mentions parmi les admis	% de réussite	% de mentions parmi les admis	% de réussite	% de mentions parmi les admis	% de réussite	% de mentions parmi les admis	% de réussite	% de mentions parmi les admis
DNB Série générale		89,89	65,63	96,3	77,62	95,9	80,6	88,4	81,05		
Bac ES	91	94,34	58	94,6	56,32	97,1	56,44	98,8	68,29		
Bac L	100	100	60	92,9	69,23	100	78,26	100	65,22		
Bac S	92	98,94	63,44	94,9	65,33	98,2	74,77	97,73	70,2		
BAC Total				94,6	61,14	97,9	67,10	98,5	69,63		

L'orientation post bac à la rentrée 2018

Note de synthèse sur l'orientation post-bac des élèves de Terminales les 3 dernières années scolaires :

- **En 2015/2016** sur une cohorte de **187** élèves en classe de Terminale, **176** ont obtenu leur bac Sur ces **176** élèves **15** n'ont pas répondu au questionnaire d'enquête de leur situation post-bac Sur les **161** réponses exprimées voici les choix faits :

-**58%** des élèves ont choisi la France comme lieu d'études supérieures
Dont **64%** étaient de nationalité française, **30%** de nationalité ivoirienne et **6%** d'une « autre nationalité »

-**36%** ont choisi un pays un pays tiers dont **20%** ont opté pour le Canada

- **5 %** ont choisi de poursuivre leurs études en Côte d'Ivoire

En France 43,6 % des élèves se sont inscrits en licence (L1)

20% en école de commerce

10% en CPGE, et seulement

4,25% en IUT

4,25% en écoles d'ingénieurs et

3% en BTS

Sans oublier **4,25%** des élèves ont intégré une école d'architecture

et **3%** des élèves ont intégré un campus délocalisé de Sciences Po. Paris

Aucun déclaratif d'élève en césure pour cette année là

- **En 2016/2017** sur une cohorte de **236** élèves de terminale, **231** ont obtenu leur examen Sur ces **231** élèves **20** n'ont pas donné suite à l'enquête sur leur situation post-bac Sur les **211** réponses exprimées les choix d'orientation qui ont été faits sont les suivants :

-**62,5%** des élèves ont choisi la France pour mener leurs études supérieures.
Dont **57%** de nationalité française, **35%** de nationalité ivoirienne et **8%** d'une « autre nationalité »

-**33%** ont choisi un pays tiers dont le Canada pour **58%**

- **4,5 %** sont restés en Côte d'Ivoire pour continuer leurs études

En France 49,2% se sont inscrits dans une licence (L1) dont **8,3%** en PACES

17,4% en école de commerce

7,6% en CPGE

5,3% en DUT

4,5% en école d'ingénieurs,

4,5% en BTS

enfin **1,5%** en DCG et

1,5 % sont partis à Sciences po. Campus délocalisé de Paris

Cette année il y a eu **2,3%** des élèves qui ont choisi une césure ou non pas été scolarisés

- **En 2017/2018** la cohorte des Terminales a été de **194** élèves dont **191** ont obtenu leur baccalauréat **178** élèves ont répondu à l'enquête post-bac et voici les choix concernant leur orientation :

-**59%** ont choisi la France comme pays d'études
Dont **63,8 %** de français, **31,4 %** d'ivoiriens et **4,8%** d'une « autre nationalité »

-**38%** ont choisi un pays tiers dont **42,6%** le Canada, **16%** les USA et **10,3 %** le Royaume Uni, enfin

- **2,8%** sont restés étudier en Côte d'Ivoire

En France 54,3 % se sont inscrits en licence (L1) dont **10,5%** en PACES.

12,3 % en école de commerce

8,6 % en CPGE

5,7% en BTS
3,8% en études d'arts
2% en DUT

Près de **3%** des élèves ont choisi une césure/ou non scolarisation pour le premier semestre.

Conclusion :

Nous pouvons constater que ces 3 dernières années scolaires les chiffres restent relativement stables en terme de choix d'orientation de la part des élèves et de leurs familles.

Environ **60%** des jeunes choisissent de continuer leurs études en **France** et le **Canada** reste le deuxième pays le plus attractif pour le public du lycée Blaise Pascal.

Concernant les diverses filières d'études en France là-aussi un constat de stabilité peut être fait avec une augmentation croissante même du choix en licence : de **43,6 %** à **54,3%** lors de ces 3 ans.
Licences parfois classiques mais aussi souvent sélectives pour certains.

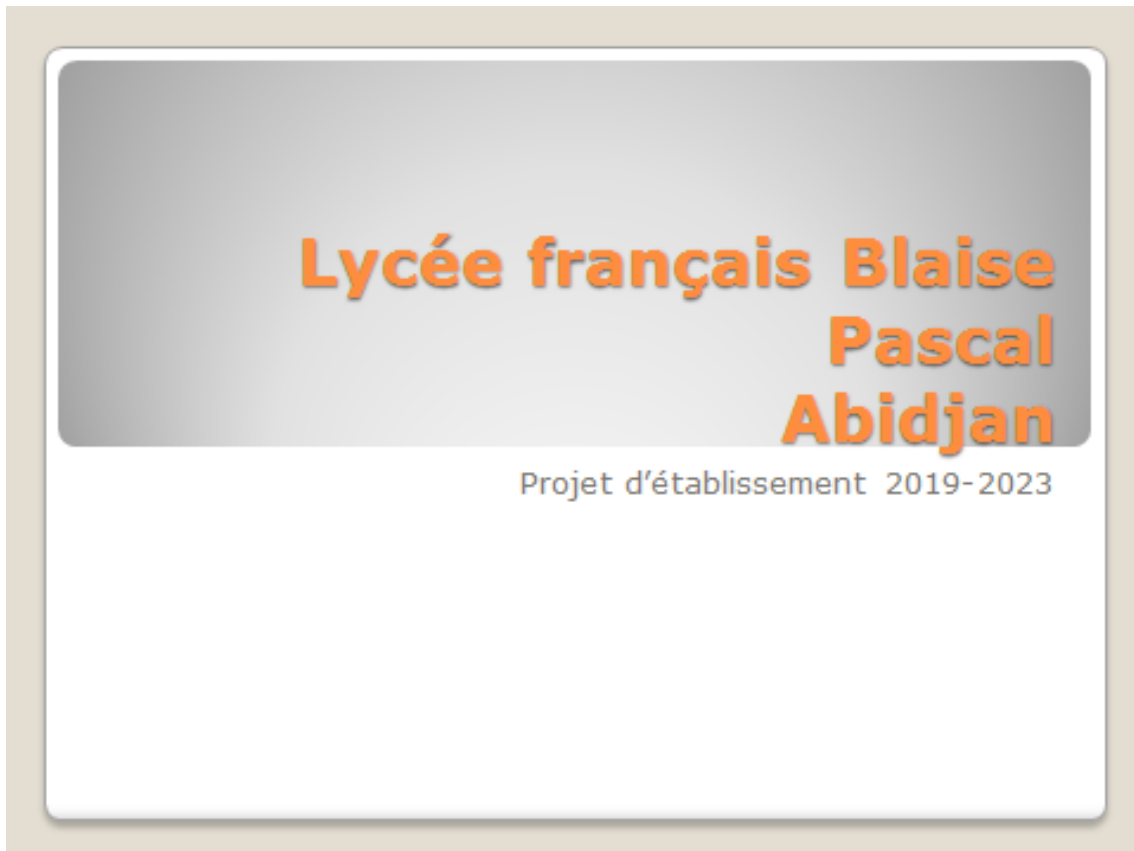
Selon les années la diversité des choix d'études peut être importante mais pas vraiment en termes d'effectif : toujours peu d'élèves se tournent vers des formations courtes comme les BTS et DUT : environ entre **8** et **10%** des élèves.

La filière des écoles d'ingénieurs est très peu choisie (ni même des licences en ingénierie à l'université).

On reste aussi autour des **10 %** d'élèves s'orientant vers une CPGE.

Enfin pour un petit nombre d'élèves une césure peut-être choisie : soit pour des raisons de stage linguistique ou tout simplement pour raison personnelle : le temps de trouver leur voie d'orientation qui leur conviendra le mieux.

7. Les axes et priorités du projet d'établissement 2019-2023



Projet d'établissement 2019-2023

<i>Axe 1 : Pédagogies, enseignements, accompagnement et orientation des élèves.</i>	<i>Axe 2 : Education et vie scolaire de l'élève</i>	<i>Axe 3 : Environnements scolaire et professionnel</i>
Problématique N°1 : Comment optimiser le potentiel de chaque élève en tenant compte de leurs diversités ?	Problématique N°1 : Comment optimiser la gestion des espaces ?	Problématique N°1 : Comment améliorer la communication interne/externe ?
Problématique N°2 : Comment mettre en place un suivi des compétences de l'élève en vue d'une orientation réfléchie ?	Problématique N°2 : Comment instaurer des règles pour mieux vivre ensemble ?	Problématique N°2 : Comment améliorer les espaces de travail et de détente
Problématique N°3 : Comment favoriser le plaisir d'apprendre et d'enseigner ?	Problématique N°3 : Comment favoriser l'autonomie des élèves ?	Problématique N°3 : Comment rendre plus efficaces les ressources de formation
La politique documentaire du lycée Blaise Pascal		

7.1 Axe 1 : Pédagogies, enseignements, accompagnement et orientation des élèves.

Axe 1 : Pédagogies, enseignements, accompagnement et orientation des élèves.

Problématique N°1 : Comment optimiser le potentiel de chaque élève en tenant compte de leurs diversités ?

Problématique N°2 : Comment mettre en place un suivi des compétences de l'élève en vue d'une orientation réfléchie ?

Problématique N°3 : Comment favoriser le plaisir d'apprendre et d'enseigner ?

La politique documentaire du lycée Blaise Pascal

7.1.1. Comment optimiser le potentiel de chaque élève en tenant compte de leurs diversités ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Accueil des nouveaux arrivants et des classes charnières (CP - 6 ^{ème})	CP : accueil des nouveaux en cours d'année au sein de la classe par l'enseignant et un élève référent. Liaison GS-CP + CM2-6 ^{ème} en place et très active. Accueil des élèves et des familles avant la rentrée.	Accueillir, permettre une meilleure intégration des élèves dans l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> *Mise en place pour chaque nouvel arrivant en cours d'année d'un élève référent qui pourra l'accompagner pour la visite des locaux, aide à la cantine,... * Formalisation d'un guide et d'un protocole d'accueil par le CVL, le CVC, les AED et les CPE. *Formation des délégués à l'accueil des nouveaux élèves. 	Année scolaire 2019/2020	
Détection des élèves à besoins éducatifs particuliers	Pas de suivi individuel simple d'une année sur l'autre des élèves ayant des plans (PAP, PPPRE, PPS, PAI...) ou qui devraient en bénéficier. Difficulté de transmission entre les différents degrés (primaire-collège-lycée). Difficultés dans l'anticipation des aménagements d'épreuves d'examens.	Identifier dès les premières semaines (et avant la Toussaint) les élèves à besoins éducatifs particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> *Mettre en place et formaliser une procédure type : fiche de signalement, réunion d'équipe médico- psycho- éducative, bilan... *Organiser un suivi efficace des dispositifs en place d'une année sur l'autre entre PP (transmission physique de dossiers scolaires) ou via Pronote *Réaliser un test de positionnement en classe de seconde et de 6^{ème} pour les PPPRE. Désignation d'un référent EBEP (COP ?). Bilan obligatoire et à huis clos, à chaque conseil de classe, des différents dispositifs de la classe. 	Année scolaire 2019/2020	

<p>Suivi des élèves en difficulté</p>	<p>Difficulté d'un suivi correct</p>		<ul style="list-style-type: none"> *Proposer des formations DYS et gestion des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) pour les enseignants avec rédaction de fiches pratiques. *Constituer une équipe de professionnels accompagnants partenaires au sein de ou en relation avec l'établissement (orthophonistes, psychomotriciens, psychologues...). *Permettre, au sein du lycée, la présence de professionnel(s) (à la charge des familles) pour faciliter la prise en charge des élèves sur site, y compris, dans certains cas, sur le temps scolaire. *Recruter des enseignants formés (CAPA-SH, 2CA-SH) et identifier des AVS par l'école. *Intensifier la différenciation pédagogique *Utiliser des outils adaptés (numérique) *Réfléchir sur l'horaire de l'APC à l'école *Mettre en place des aides aux devoirs, encadrées par les enseignants, en fin de journée pour les élèves volontaires (dispositif « devoirs faits » ou soutien maths-français en 3^{ème}). Etendre le soutien Maths-français à des niveaux inférieurs ? Dispositif Ecole ouverte pendant certaines vacances scolaires ? *Mettre en place un suivi des élèves redoublants (PPRE obligatoire au moins sur la première période). *Atelier thématique (activités manuelles sportives technologiques) *Tutorat (par un adulte référent) *Intervention d'un enseignant spécialité éducateur (anciennement maître G) 	<p>Dans le cours de l'année scolaire 2019-2020</p>	
---------------------------------------	--------------------------------------	--	---	--	--

Enrichissement des élèves à fort potentiel	Des très bons élèves s'ennuient en cours	Leur permettre d'optimiser leur potentiel, de s'épanouir.	<ul style="list-style-type: none"> *Diversifier les clubs existants (aquaponie, permaculture, olympiades, robotique, ambassadeur en herbe) et en développer, notamment en langue étrangère. *Organiser des projets spécifiques ponctuels plus nombreux sur le temps scolaire. *Approfondir, en vue des études supérieures, des dispositifs de type prépa concours (type sciences Po ou Sésame). 	Rentrée Sept 2019	
Développement des capacités orales des élèves	Les compétences orales des élèves restent trop peu développées.	Rendre les élèves plus performants dans l'usage de la parole, posséder une meilleure maîtrise de la communication orale.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les capacités des élèves pour leur permettre de s'exprimer plus fréquemment en classe et dans les diverses activités pédagogiques et éducatives. - Entraîner les élèves à s'exprimer avec aisance et sans stress. - Apprendre aux élèves à convaincre à l'aide des outils oraux de communication 	Rentrée de septembre 2019.	
Développer les compétences de travail en équipe.	Les élèves n'utilisent pas suffisamment les outils de la coopération et du travail collectif pour améliorer leurs compétences.	Apprendre à utiliser les outils du travail coopératif et collaboratif.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des travaux de groupes et former les élèves aux techniques du travail collaboratif. - Définir des organisations claires. - Développer le respect et la confiance pour améliorer le travail en équipe. 	Rentrée de septembre 2019.	

7.1.2. Problématique N°2 : Comment mettre en place un suivi des compétences de l'élève en vue d'une orientation réfléchie ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Améliorer le suivi des compétences	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de clarté dans l'identification des compétences à travailler et à évaluer dans chaque séquence -Manque de concertation et de coordination entre les cycles et les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier clairement les compétences avec soin lors des conseils d'enseignement -Harmoniser pratiques et contenus par niveau dans chaque discipline -Favoriser le suivi des élèves à besoin spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, en équipe pédagogique et dans toutes les disciplines des différents cycles, des progressions, programmations ainsi que des repères de progressivité d'évaluation des compétences (en cours en HG). - Passage en 6^{ème} à l'évaluation par compétences (sans note chiffrée). 	Rentrée 2019 pour la sixième. Année 2019/2020 pour les autres cycles.	Une telle démarche nécessite la coopération, l'engagement et la formation de tout le corps enseignant.
Améliorer le suivi des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de clarté dans les consignes et dans les compétences à réviser pour l'évaluation -Manque de proposition de remédiation après un échec dans une évaluation -Évaluation trop souvent perçue comme une finalité et une sanction 		<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des remédiations ciblées à la suite des évaluations -Expliciter les objectifs d'une évaluation en se référant à la grille des compétences -Multiplier les évaluations (courtes) avec moins de compétences à évaluer -Élaborer une fiche de suivi personnel illustrant l'évolution d'acquisition des compétences 	Rentrée 2019 en 6 ^{ème} dans le cadre de l'évaluation par compétence.	<ul style="list-style-type: none"> -formation des enseignants à l'élaboration de fiches de suivi individuel pour l'année entière -Information aux parents de l'utilisation de cette fiche

<p>Rendre l'élève plus actif dans son projet d'orientation</p>	<p>-Trop d'élèves arrivent en classe d'examen sans avoir réfléchi à leur orientation</p> <p>-Besoin de ressources humaines pour aider à orienter</p> <p>-Continuer et développer le Forum des métiers et des formations</p>	<p>-Sensibilisation de tous les enseignants au Parcours avenir qui reste à formaliser (mettre en place l'outil FOLIOS ou des outils de compilation des actions d'orientation inter-cycles (porte-vues...).</p> <p>-Développement des compétences liées à l'orientation (apprendre à faire des choix, s'informer...). Identifier des repères de progressivité sur les compétences liées à l'orientation.</p> <p>-Autoriser des stages de découverte de métiers pour les lycéens.</p> <p>-Organiser des temps forts pendant les deux semaines de l'orientation pour tous mais surtout de la 3^{ème} à la Terminale</p>	<p>-Recruter et former de nouveaux enseignants (notamment les professeurs principaux) pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation (entre autres pour répondre aux spécialités du nouveau bac).</p> <p>-Mise en place du Parcours Avenir de la 6^{ème} à la Terminale avec des actions d'orientation pour chaque niveau</p> <p>-Proposer des ateliers de connaissance de soi (en A.P. ?)</p> <p>Pérenniser le poste de psychologue/ conseiller d'orientation dans l'établissement</p>		
--	---	--	--	--	--

7.1.3. Problématique N°3 : Comment favoriser le plaisir d'apprendre et d'enseigner ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
1-Développer l'accès aux arts et à la culture	<ul style="list-style-type: none"> *Trop peu de sorties culturelles à cause des coûts de l'offre et des plages horaires (Cf. Institut français) *Des infrastructures pas toujours aux normes pour accueillir les élèves *Le manque de communication et de connaissance sur les offres 	En dehors des nombreux intervenants in situ, permettre aux élèves un véritable accès aux lieux de culture en mettant en place un vrai partenariat avec des instances culturelles (instituts, musées, palais de la culture).	<ul style="list-style-type: none"> *Faire venir les spectacles sur place ainsi que les artistes (ateliers pédagogiques) *Négociation d'un contrat de transport *Création d'un poste de référent socio culturel qui serait chargé de faire le lien et d'informer les enseignants de manière ciblée 	Rentrée 2019 (ateliers pédagogiques)	Rentrée 2019
2-Ouverture aux autres cultures à travers les langues vivantes	<ul style="list-style-type: none"> *Les langues enseignées sont adossées aux programmes scolaires. *Un seul choix de langue (anglais) au primaire. * Absence de délivrance de certifications linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les voyages pourraient être plus nombreux (à chaque langue vivante, un voyage culturel ?) *Ouvrir les élèves aux autres langues enseignées : initiation à l'espagnol, à l'arabe ou à l'allemand au cycle 3. *Ouvrir le choix de langues autres en LV3 (Italien, mandarin...) * Développer les partenariats avec les organismes de certification (MEN, Goethe Institut, Cervantes, Cambridge...). 		Rentrée 2019 A terme permettre aux élèves de choisir la spécialité langue, littérature et cultures étrangères en espagnol, en allemand ...	

<p>3-Rendre tous les élèves plus actifs dans les apprentissages</p>	<p>Elèves trop passifs</p>	<p>Donner aux élèves des objectifs clairs avec l'organisation de RDV pour mettre en place un parcours individuel d'apprentissage sur lequel travailler avec l'aide de la PSYEN; AP pour la méthodologie Rendre les élèves acteurs de leur apprentissage.</p>	<p>Sensibiliser les enseignants à l'utilisation de pratiques pédagogiques diversifiées et innovantes en y incluant des outils numériques et mobiliers performants. Mettre en place une formation des personnels pour l'élaboration des séquences.</p>	<p>Rentrée 2020</p>	
<p>4- Intégrer le pays d'accueil dans nos enseignements</p>	<p>La culture ivoirienne n'est pas suffisamment connue.</p>	<p>Faire connaître et ouvrir les élèves à la littérature ivoirienne. Faire mieux connaître l'histoire et la géographie de la CI notamment par le biais des adaptations et contextualisation des programmes.</p>	<p>Intégrer plus fréquemment des œuvres ivoiriennes au programme de lettres et profiter des adaptations permises par l'AEFE pour choisir des études de cas sur la Côte d'Ivoire. Faire venir plus de personnalités ivoiriennes (artistes, écrivains...)</p>	<p>Rentrée 2019</p>	<p>4- Intégrer le pays d'accueil dans nos enseignements</p>

<p>5-Intégrer davantage les établissements français dans l'environnement local.</p>	<p>Quelques opérations qui permettent des échanges entre élèves des deux systèmes : samedis sportifs et associations sportifs, accueil d'une équipe nationale ivoirienne pendant les vacances et les week-ends, actions caritatives.</p>	<p>-Intensifier les échanges avec le pays d'accueil</p>	<p>-Intégrer des journées d'échange avec des enseignants du système ivoirien (lycée et université) et des séminaires avec des intervenants ivoiriens. Organiser des manifestations communes avec les établissements du système ivoirien</p>	<p>Rentrée 2019</p>	
---	--	---	---	---------------------	--

7.2 POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU LYCEE BLAISE PASCAL

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU LYCEE FRANCAIS BLAISE PASCAL, ABIDJAN 2019-2023

7.2.1 Gestion des ressources : Comment répondre aux besoins documentaires (contenus, pratiques, projets, ...) ?

DIAGNOSTIC	OBJECTIF	ACTION	EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - besoin de ressources identifiées telles qu'Europresse et Educarte pour plusieurs disciplines - abonnement au format numérique de certains magazines mais faible utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - être abonné à Europresse et Educarte - développer l'accès aux ressources numériques (codes SPME, abonnements numériques) 	<ul style="list-style-type: none"> - en faire la demande motivée - communiquer les codes après les avoir répertoriés 	<ul style="list-style-type: none"> - questionnaire sur leur utilisation
<p>peu de retour des coordonnateurs en matière de besoins documentaires et pourtant des demandes durant l'année (romans d'aventure pour une classe entière, TPE, ...)</p>	<p>instaurer une réelle participation des disciplines dans le choix des acquisitions (appréhender la réforme du lycée, développer les besoins liés aux spécificités comme la SIA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - demander aux enseignants de proposer une liste d'ouvrages ou de thématiques au mois de mai 	<p>nombre d'ouvrages proposés par les coordonnateurs</p>
<ul style="list-style-type: none"> - un fonds vieillissant, des documents jaunis, poussiéreux et attaqués par l'humidité - un fonds à renouveler et à développer - nécessité de proposer des ouvrages d'actualité 	<ul style="list-style-type: none"> - retirer du fonds les ouvrages en mauvais état dont on peut se passer - acquérir de nouveaux ouvrages - proposer des livres qui font l'actualité (prix littéraires, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre au pilon avec l'aide d'enseignants concernés (littérature, philosophie, ...) - obtenir l'avis d'enseignants selon leur spécialité - avoir l'accord du DAF pour effectuer des achats ponctuels durant l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'ouvrages pilonnés - participation des enseignants de discipline - nombre d'ouvrages acquis

GESTION DES RESSOURCES

7.2.2 Comment répondre aux besoins documentaires (contenus, pratiques, projets, ...)?

DIAGNOSTIC	OBJECTIF	ACTION	EVALUATION
l'ensemble des documents faisant partie du patrimoine de l'établissement n'est pas répertorié	- répertorier tous les documents (CP, laboratoires, ...)	- demander les ouvrages non répertoriés (pas de numéro d'exemplaire ni de cachet du CDI) et utilisés ou utilisables aux coordonnateurs au mois de juin	- nombre d'ouvrages répertoriés postérieurement
les DVD ne possèdent pas les droits de diffusion	acheter les DVD avec les droits	communiquer les catalogues des distributeurs aux coordonnateurs	nombre de DVD acquis avec les droits
les jeux sérieux ne sont pas beaucoup utilisés au CDI	développer l'usage des jeux sérieux	demander des noms de jeux sérieux aux enseignants en permettre l'accès depuis E-sidoc	- questionnaire à destination des élèves

ACCES AUX RESSOURCES

7.2.3 Comment garantir l'accès aux ressources et à l'information pour tous (interne et externe)? Comment rationaliser l'usage des équipements et des ressources?

DIAGNOSTIC	OBJECTIF	ACTION	EVALUATION
pas assez de prêts au lycée	augmenter le nombre de prêts et d'emprunteurs	les élèves devront emprunter des documents notamment en SES et en histoire (cf. réforme du lycée)	nombre de prêts et d'emprunteurs
le portail E-sidoc n'est pas assez utilisé	<ul style="list-style-type: none"> - accroître son utilisation - catalogue à l'EJP 	<ul style="list-style-type: none"> - raccourci sur la session de tous séances de présentation aux élèves présentation aux enseignants - abonnement au logiciel BCDI pour l'EJP 	nombre de visiteurs

COMMUNICATION ET OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

7.2.4 Comment sensibiliser et mobiliser les acteurs? Comment informer?

DIAGNOSTIC	OBJECTIF	ACTION	EVALUATION
un certain nombre de personnes pensent ne pas être suffisamment informées par le CDI	communiquer sans excès	savoir quel genre d'information manque et palier ce manque	questionnaire à destination des collègues
le portail E-sidoc pourrait être un outil de communication mais il est sous-exploité	en faire un outil de communication	<ul style="list-style-type: none"> - alimenter les rubriques - promouvoir son utilisation (cf. action « accès aux ressources ») - permettre la réservation et la publication d'avis 	nombre de visiteurs
le site Facebook n'est plus utilisé par les élèves	utiliser un outil de communication plus populaire	utiliser le compte Instagram du lycée récemment créé publier plus de photos sur le site du lycée	comparer données chiffrées des deux outils nombre de visiteurs
Absence de partenariat solide avec l'IFCI	mettre en place un partenariat	rencontrer les personnes concernées	nombre de projets communs

FORMATION DES ELEVES

7.2.5 Comment assurer à tous les élèves une éducation à l'information progressive et cohérente?

DIAGNOSTIC	OBJECTIF	ACTION	EVALUATION
peu d'enseignants connaissent et utilisent E-sidoc	accroître l'utilisation du portail documentaire chez les enseignants	présentation d'E-sidoc à ceux qui le souhaitent raccourci sur le bureau	nombre de personnes inscrites à la présentation nombre de visiteurs sur E-sidoc
peu d'élèves connaissent et utilisent E-sidoc	accroître l'utilisation du portail documentaire chez les élèves	développer les séances avec E-sidoc dès la 6ème page d'accueil à l'ouverture des navigateurs	nombre de séances nombre de visiteurs sur E-sidoc
certains enseignants souhaiteraient être formé à la recherche d'informations	satisfaire les besoins de formation des enseignants en matière de recherche d'informations	proposer à ceux qui le souhaitent une formation à la recherche d'informations	questionnaire de satisfaction
les élèves ne sont pas assez formés à la recherche d'informations	mettre en œuvre une progression en matière de culture de l'information et des médias dès le cycle 3	Instaurer une progression présente dans les emplois du temps dès le CM1	évaluation des compétences dans le socle commun pour le collège nombre de séances suivies au lycée
il n'existe pas de cadre commun à toutes les disciplines par rapport aux attentes liées aux recherches (méthodologie, citation des sources, bibliographie, ...)	harmoniser nos exigences et mettre en place un cadre commun	diffuser un document regroupant nos exigences et des modèles et faire en sorte que ces exigences intègrent les critères d'évaluation	questionnaire à destination des enseignants sur les pratiques mises en œuvres

7.3 AXE 2 : EDUCATION ET VIE SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

Axe 2 : Education et vie scolaire de l'élève

Problématique N°1 : Comment optimiser la gestion des espaces ?

Problématique N°2 : Comment instaurer des règles pour mieux vivre ensemble ?

Problématique N°3 : Comment favoriser l'autonomie des élèves ?

7.3.1 Comment optimiser la gestion de l'espace ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Accès aux établissements	Embouteillages aux abords des établissements, non-respect des règles de circulation, engorgement des élèves aux entrées et sorties (heures de pointe)	<p>Réduire les flux de véhicules et multiplier les entrées et dépose-minute</p> <p>Eviter les stationnements des véhicules autour de l'établissement</p>	<p>Ouvrir le portail stade aux heures de pointe</p> <p>Sensibiliser les parents au covoiturage</p> <p>Venir à l'école à vélo ou à pied (Prévoir des vestiaires pour la douche)</p>	<p>2019</p> <p>2019 – 2023</p> <p>2019 - 2020</p>	Permettre la fluidité de la circulation autour des établissements
Circulation à l'intérieur des établissements	<p>Manque d'espaces couverts récréatifs</p> <p>Engorgement des élèves aux heures de repas, à la cantine et aux heures de sorties</p>	<p>Etre à l'abri pendant la saison des pluies lors des passages d'un bâtiment à l'autre</p> <p>Faciliter la prise des repas (file d'attente au self) et la sortie du lycée (réduction de l'attente à la sortie)</p>	<p>Construire des passages couverts d'un bâtiment à l'autre, ainsi que des espaces récréatifs couverts(en cours)</p> <p>Augmenter la capacité d'accueil de la cantine et réorganiser le service en proposant des « paniers repas » (en cours)</p>	<p>2019 – 2020</p> <p>2019 – 2020</p>	<p>Se protéger contre les intempéries</p> <p>Donner la possibilité de précommander les repas en ligne.</p> <p>Mieux contrôler le suivi de l'utilisation des cartes.</p>

7.3.2 Comment instaurer des règles pour mieux vivre ensemble ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Règlement intérieur	Une partie des règles peu connue, peu appliquée, peu acceptée.	Associer davantage tous les acteurs à l'élaboration du RI (règles et échelles des sanctions)	Rappel de l'essentiel du RI dans le carnet de correspondance. Multiplication des actions explicatives du RI (affichage, heure de vie de classe ; vidéo, photo...)	Rentrée 2019	Travail collaboratif entre les professeurs principaux et le service de la vie scolaire.
Prévention des conduites à risque	Exposition réelle de nos élèves à ces conduites à risque.	Poursuivre et amplifier les campagnes déjà engagées : cyber sécurité ; prévention VIH sida, MST, tabac et drogue, alimentation équilibrée, addiction écran et musique, alcool...	Reconduite et enrichissement de ce qui est déjà fait...	Rentrée 2019	
Lutte contre le harcèlement	Existence de situation de harcèlement, augmentation des cas de cyber harcèlement.	Zéro harcèlement Formation et accompagnement des adultes pour dépister et prendre en charge les élèves harcelés et harceleurs.	Libérer la parole, former les personnels à l'écoute et détection des cas de harcèlement. Vidéos de sensibilisation créées par le CVL	Rentrée 2019	
Promouvoir la laïcité, la solidarité et l'égalité.	Tendance à se regrouper par « communautés ». Notion de laïcité mal maîtrisée.	Permettre à chacun de mieux connaître la notion de laïcité. Lutter contre le communautarisme. Faire de la diversité culturelle une force.	Engager les élèves et personnels dans des actions solidaires.	2019-2023	

7.3.3 Comment favoriser l'autonomie des élèves ?

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Maison des lycéens	Absence de maison des lycéens	Création d'une maison des lycéens de type associatif permettant de développer davantage les projets sportifs, culturels...	Construction d'une maison des lycéens autogérée avec un budget participatif.	2019-2023	
Foyer des collégiens	Absence de foyer collège	Création d'un espace pour les collégiens.	<p>Aménagement d'un espace dédié aux collégiens, type ludothèque, animé par les AED et les élèves.</p> <p>Prévu dans le futur aménagement immobilier. A préciser cependant.</p>	2019-2023	
Des élèves responsables de la vie périscolaire de leur établissement	Samedi sportifs, Cœur d'Art, Cross Solidaire, Tremplin, Forum des métiers, Journée de l'ingénieur, Fête de la science...	<p>Multiplier les situations de mises en responsabilité des élèves.</p> <p>Développer les savoir-être et savoir-faire.</p> <p>Mettre en place des attestations d'établissement ou de structure (UNSS-AEFE) dans différents domaines : jeunes reporters, bénévoles, arbitres, entraîneurs, coordonnateurs...</p>	Poursuivre et développer les actions déjà en place.	2019-2023	

7.4 AXE 3 : ENVIRONNEMENTS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Axe 3 : Environnements scolaire et professionnel

Problématique N°1 : Comment améliorer la communication interne/externe ?

Problématique N°2 : Comment améliorer les espaces de travail et de détente

Problématique N°3 : Comment rendre plus efficaces les ressources de formation

7.4.1 Comment améliorer la communication interne/externe

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Internet	Réseau peu efficace ; débit insuffisant (jusqu'à 20 mn d'attente avant l'ouverture d'une session en salle de classe).	Connexion plus rapide au réseau ; débit suffisant pour un travail plus efficace concernant à la fois l'appel des élèves et l'accès aux ressources numériques.	Nouvel audit du réseau	Sept-19	Urgent. Deux devis sont actuellement en possession de la direction pour la rénovation physique du réseau (switchs, fibre...). Urgence confirmée mais nécessité de faire appel à un auditeur indépendant.
Accueil	<u>Parents</u> Pas de comptoir d'accueil ; Pas d'espace approprié à la réception des parents : un parloir exposé à tous les regards à l'entrée du bâtiment.	Disposer de personnel dédié à l'accueil ; Avoir un espace de confidentialité pour la réception des parents ; Mettre à la disposition des parents des nouveaux inscrits un livret d'accueil.	Plan d'orientation à l'entrée du lycée et renforcement de la signalétique ; Boxes dédiés à la réception des parents. Livret d'accueil à concevoir.	Septembre 2020 au plus tard car nécessité de relocaliser, dans un premier temps, le CDI.	Cette problématique est retenue par l'établissement comme une priorité dans le cadre de la rénovation immobilière actuellement en cours de réflexion avec le cabinet de programmistes « Polyprogramme ».

Accueil	<u>Elèves</u> Deux réunions sont organisées pour les nouveaux élèves en fin d'année et juste avant la rentrée (en plus des nombreuses actions de la liaison CM2/-6 ^{ème}) Accueil cependant insuffisant pour les élèves arrivés en cours d'année	Accueil des nouveaux par les anciens, Livret d'accueil destiné aux élèves, meilleure adaptation des élèves à leur nouvel environnement.	Mise en place d'un tutorat institutionnalisé, systématisé entre élèves. L'actuel accueil par les délégués peut en effet présenter des limites. Accueil à élaborer avec les élus du CVC et du CVL. Inviter systématiquement les APE aux journées d'accueil et aux réunions de rentrée (premier et second degré). implication des associations de parents d'élèves dans les deux journées de bourse aux livres (juin et septembre) avec présence des représentants de l'administration, des librairies et des fournisseurs d'uniformes.	Année 2019/2020	
Accueil	<u>Nouveaux enseignants</u> Tutorat en place mais jugé insuffisant Livret d'accueil incomplet Une réunion conviviale d'accueil des nouveaux enseignants est systématiquement organisée avant la pré-rentrée. Un suivi est également organisé par le service des voyages.,Préparation de l'arrivée à parfaire, en dépit de la désignation d'enseignants référents.	Prise en charge et accompagnement des nouveaux enseignants par des anciens améliorée, tuteurs /référents volontaires à systématiquement désigner	Compléter le séminaire de rentrée par un meilleur accompagnement des nouveaux arrivants Livret d'accueil mis à jour (+ informations pratiques). Impliquer plus fortement l'amicale des personnels dans cet accueil tant en début qu'en cours d'année.	Sept-19	
Communication interne	Pas de chargé de communication Pas de messagerie pro Logiciel Pronote sous exploité Pas de protocole de communication	Mise en place d'une messagerie pro pour l'ensemble du personnel de l'établissement dans le cadre de l'environnement Google for Education ? ; Formation Pronote pour les personnels enseignants et administratifs; Création d'un protocole de communication (charte ?) ; Meilleure utilisation de l'écran de diffusion situé à l'accueil.	Création d'un poste de chargé de communication et d'information à temps partiel ou complet (VIE ?) ; Remise en route de la messagerie pro	Sept-19	urgent
Communication externe	Pages Facebook et compte Twitter de l'établissement insuffisamment alimentés par les personnels.	Site internet à enrichir et à rendre plus attrayant notamment mise en ligne de vidéos, de photos, de cartes, des équipes pédagogiques	Mise en ligne de toutes les activités et productions de l'établissement. Ouverture d'un compte Instagram.	Sept-19	urgent

7.4.2 Comment améliorer les espaces de travail et de détente

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Restauration des élèves	Engorgement, longue attente sans abri, pollution sonore.	Créer un deuxième espace de restauration (cafétéria) pour les lycéens et réserver l'espace actuel aux collégiens. Réaménager la chaîne de service.	Construire/aménager une cafétéria (suivant les conseils de la programmiste). Créer plusieurs pôles de services dans l'actuel espace de restauration.	Sept-20 Sept-19	urgent
Restauration des personnels	Pas d'espace dédié.	Créer ou aménager un espace réservé au personnel	Cf. projet de la programmiste (partie du RDC de l'actuel CDI avec accès à une terrasse = partie du « sas » ?)	Cf. planning de construction du nouveau CDI	
Espace de détente des personnels	Pas d'espace dédié.	Créer ou aménager un espace réservé au personnel	Cf. projet de la programmiste (1 ^{er} étage du CDI)	Cf. planning de construction du nouveau CDI	
Espace de détente des élèves	Seul espace dédié : le foyer des lycéens de terminale, mais cet espace est amené à disparaître au profit du nouveau CDI.	Créer ou aménager des espaces couverts de détente pour tous les élèves, parmi lesquels un foyer des lycéens et un foyer des collégiens.	Exploiter l'espace de restauration en dehors des heures de repas. Mettre à la disposition des élèves des nattes en plastique et des jeux de société conçus pour l'extérieur (damiers, échiquiers de jardin).	Immédiat	urgent
Salle de travail des professeurs	Salle informatique, peu adaptée à la préparation de cours, à la correction de copies.	Créer deux espaces bien distincts (espace informatique/photocopie/échange entre collègues et espace de travail totalement silencieux).	Cf. projet de la programmiste (RDC de l'actuel CDI).	Cf. planning de construction du nouveau CDI	
Espace de travail des élèves	Salle de permanence trop bruyante. Pas d'espaces réservés aux travaux en petits groupes.	Créer des espaces de travail intérieurs et extérieurs.	Construire une salle de permanence adéquate avec des boxes pour des petits groupes de travail ou des salles de travail en autonomie pour les lycéens; Construire des petits apatams dans le parc afin de mieux exploiter les espaces verts.	Sept.-20	

CDI	250m2 = surface insuffisante/taille de l'établissement	Doubler la surface de façon à créer des espaces distincts (travail, lecture- détente, salle de conférence, salle de cours)	Cf. Projet de la programmiste	Janv. Ou septembre- 20	
Vie scolaire	Espace restreint pour l'accueil des élèves	Deux grands pôles, un pôle collège et un pôle lycée, ou un pôle généraliste susceptible de permettre une mutualisation des moyens humains.	Décloisonner et réaménager les espaces actuels ou relocaliser l'ensemble des services de la vie scolaire	Sept.-19 ou janvier 2020	
Couverture des passerelles et des cours	insuffisante	Couverture de toutes les passerelles entre les différents bâtiments, de l'esplanade, de la petite cour (« sas ») entre la guérite et le portail.	Cf. Projet de la programmiste	Sept.- 19	
Réaménagement de la cour centrale.	Cour totalement sous exploitée, sol désagréable, aucun abri contre le soleil, aucune possibilité pour les élèves (en dehors du pourtour) de s'y installer et d'en bénéficier.	Rendre cette cour semi couverte grâce à des toiles tendues dans une esthétique à particulièrement étudier	Une première étude va être réalisée par un fournisseur français qui travaille également sur d'autres projets en Côte		
Espaces de travail des prestataires extérieurs	Les conditions de travail, de détente, de vestiaires des agents issus d'entreprises prestataires ne sont pas satisfaisantes	Construire ou aménager un ou plusieurs vestiaires et construire une guérite ou un abri en dur sur les différents espaces de travail des gardiens qui les mettent à l'abri des intempéries tout en leur permettant d'avoir vue sur la rue par une ouverture grillagée.	Cf. Projet de la programmiste	Sept.- 19	

7.4.3 Comment rendre plus efficaces les ressources de formation

Thématique	Constat(s) Situation actuelle	Objectifs, évolutions souhaitées, effets attendus.	Actions déjà prévues ou envisagées		Commentaires
			Descriptif de l'action	Calendrier de mise en œuvre	
Formation du personnel	Offre de formation limitée dans le cadre du programme interne de formation.	Plus de formations adaptées aux besoins réels (EBEP, cybersécurité, formation aux premiers secours – notamment pour l'accompagnement des voyages scolaires, accompagnement d'entrée dans le métier et/ou d'adaptation au système éducatif français).	Mise en place officielle d'un tutorat entre professeurs.	Sept.- 19	
Formation du personnel	Temps de formation insuffisant	Un temps de formation suffisant pris sur le temps de service dans le respect de la réglementation et de l'équilibre avec le plan de formation continue régional des personnels.	<p>*Inscrire dans l'EDT des temps libres destinées à permettre les actions de internes formation despersonnels ou la concertation intra-disciplinaire.</p> <p>*Organiser au second degré, en plus de ce qui se fait actuellement dans certaines disciplines, un système de remplacement des personnels en formation plus efficient (faire une liste de ressources de professeurs /surveillants remplaçants)</p>	Sept.- 19	

Formation du personnel	Démultiplication aux retours de stages insuffisamment pratiquée	Mise à disposition des équipes au minimum des ressources numériques, documentaires et bibliographiques. Possibilité d'accéder aux espaces partagés toutes disciplines confondues et depuis l'extérieur de l'établissement.	Organisation d'une présentation orale de la formation suivie aux collègues de l'équipe et présentation des ressources mises à disposition.	Septembre 2020.	
Formation du personnel	Inadaptation de l'offre de formation du Pôle et de la Zone à l'attente réelle du personnel de Blaise Pascal	L'établissement d'un programme de formation interne à l'établissement si possible disponible, pour partie, dès le début de l'année ou complété en cours d'année.	Faire appel à des formateurs locaux et/ou en interne.	Sept.- 19	
Formation des élèves	Accompagnement insuffisant des nouveaux élèves et/ou des élèves en difficulté.	Encourager le tutorat entre élèves sur la base du volontariat (possibilité d'évaluation des compétences démontrées par le tuteur élève). Valorisation de ce tutorat dans le cadre du dossier d'orientation des élèves.	inciter les PP à développer le tutorat en collaboration avec des élèves volontaires.	Immédiat	